

# 4 / JETER MOINS, VIVRE MIEUX



**ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES**  
**15 PROPOSITIONS POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE**

**E**n 10 ans, la production de déchets municipaux par habitant a diminué de 6%. Les Français ont de plus en plus conscience que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, et les comportements commencent à changer. Mais il est possible d'aller plus loin. Consommer mieux et moins, lutter contre le gaspillage, donner une nouvelle vie aux objets dans un esprit de solidarité...

Les collectivités peuvent jouer un rôle moteur pour soutenir les volontés individuelles et réduire les déchets à la source.



## LES FAITS

**511 kg**

Depuis 2007, la production annuelle de déchets municipaux par habitant (hors déblais et gravats) est passée de 543 kg à 511 kg entre 2007 et 2016, soit une baisse de 6%.

**N°1**

Réduire considérablement ses déchets est l'action individuelle perçue par les Français comme la plus efficace pour protéger la planète (48%), devant le recyclage (36%) et la baisse de la consommation d'énergie (31%)\*.



**1 million de tonnes**

Environ 100 millions de biens ont été échangés en 2017 sur les sites et plateformes en ligne. Le volume de biens réemployés ou réutilisés est passé de 780 000 à 1 million de tonnes entre 2014 et 2017 (+ 28%).



## LES AMBITIONS

**- 10 % de déchets**

Réduire de 10% les déchets ménagers, tel est l'un des objectifs clés de la démarche « Territoires 0 déchet, 0 gaspillage ».

**25%  
de déchets réutilisables**

2,5% de nos déchets sont réutilisés, alors que 25% pourraient l'être (source : Ademe).

**- 50 % de biodéchets**

L'Union européenne a fixé comme ambition de mieux lutter contre le gaspillage alimentaire pour réduire de 50% des biodéchets d'ici 2030.

**70 000 emplois**

Traiter 10 000 tonnes de déchets dans les ressourceries nécessite la création de 850 emplois verts. 70 000 emplois pourraient être créés dans le secteur.

# RÉDUIRE NOS DÉCHETS

## EN EN FAISANT UN OBJECTIF DE PERFORMANCE



### LES CONTRATS DE PERFORMANCE DÉCHETS

Pour un territoire, pour les habitants qui y vivent, qu'est-ce qui compte le plus ? Le nombre de camions et l'ordre de passage des rues pour collecter les déchets ? Ou la qualité du service rendu, la capacité du territoire à réduire ses déchets, à progresser dans une économie de la valorisation ? Qu'est-ce qui prime : les moyens mis en oeuvre, ou les résultats obtenus ?

Pour ceux qui préfèrent donner la priorité à l'impact des actions entreprises, des « contrats de performance déchets » peuvent leur être proposés. Dans un marché classique, le prestataire de service s'engage sur des moyens : nombre de tournées, de bacs distribués, de véhicules, la fréquence de passage, etc.

Dans les contrats de performance déchets, aujourd'hui encouragés par l'Ademe, il s'engage sur des résultats, et sa rémunération dépend de leur atteinte. Les objectifs élaborés en concertation entre la ville et le prestataire mettent au premier plan les démarches de prévention. De nouveaux critères sont utilisés pour les mesurer, allant au-delà de la bonne coordination entre collecte et nettoyage : taux de réduction des déchets, taux d'augmentation du tri, du réemploi, de la valorisation, mise en place d'actions anti-gaspillage, réduction de l'empreinte carbone du service, etc.



### LA BONNE DÉMARCHE : AVANCER ENSEMBLE

*Les solutions proposées aux collectivités dans le cadre des contrats de performance concernent les habitants mais aussi une partie du tissu économique : artisans, commerçants, distribution de proximité, administration, restaurateurs...*

*La collecte et la prévention des déchets dits assimilés (issus des activités économiques et regroupés avec les déchets ménagers) reposent alors sur une démarche concertée avec la CCI ou l'association de commerçants.*

## LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : LE CHOIX DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE ET DU PAYS DE SÂNON

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les élus des communautés de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et du Pays de Sânon, en Meurthe-et-Moselle, sont engagés dans une démarche de réduction des déchets, dans le cadre d'une DSP (délégation de services publics).

**Ce contrat, opéré par Veolia, fixe comme premier objectif une réduction des déchets à la source de 15% d'ici 2028.** Dans le même temps, il vise une réduction de 40% d'ordures résiduelles, et dès 2021, un taux de 100% de déchets valorisés ou recyclés, et 0% de déchets enfouis.

Dans cette approche, également choisie par le territoire Terre du Mont Sainte-Odile (Bas-Rhin)

il y a 3 ans, la collectivité a délégué à son opérateur l'ensemble de la gestion des déchets, de la collecte au traitement en passant par le tri.

**L'opérateur dispose donc de l'ensemble des leviers pour optimiser la démarche et son organisation**, en phase avec les obligations réglementaires et objectifs progressifs de la collectivité :

- le plan de communication à mettre en œuvre pour privilégier la prévention, le réemploi et la qualité du tri,
- la méthode de mise en œuvre des obligations réglementaires,
- le suivi et la gestion des données permettant d'optimiser les moyens.



### DEZOOM

« Notre ambition, avec les élus, est de faire avec eux et pour eux, en associant les acteurs du territoire. Il est donc essentiel de prendre en compte les spécificités locales pour réussir cette dynamique de co-production. En travaillant ensemble, nous pouvons gagner en agilité pour s'adapter aux évolutions des modes de vie. Par exemple, dans les grandes agglomérations, les habitants sont de moins en moins nombreux à posséder une voiture, ce qui réduit la fréquentation des déchèteries. Nous devons alors imaginer des solutions supplémentaires pour répondre aux nouveaux besoins. »

Franck Pilard, Responsable Collectivités

## LA TARIFICATION INCITATIVE, UN LEVIER EFFICACE POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

Dans le Puy-de-Dôme, chaque habitant a jeté en moyenne 142 kg de déchets ménagers en 2018, soit 30 kg en moins qu'en 2016. Comment expliquer une telle baisse, que l'on retrouve dans des proportions similaires sur de nombreux territoires ? Tout simplement par la mise en place de la tarification incitative.

Son principe est simple : plutôt que de payer une taxe d'enlèvement en fonction de la valeur locative de l'habitation, chaque foyer règle le montant correspond au volume de déchets collectés. Moins les poubelles sont pleines, et plus la facture est légère ! Cette démarche pollueur-payeur, dès lors

qu'elle est bien menée (pilotage de la redevance adéquat, adaptation aux types d'habitats, modèle des types de comptages, ...), peut conduire à une diminution des quantités de déchets mais aussi à une amélioration nette de la qualité du tri par les habitants.

En 2019, la tarification incitative est en œuvre ou en cours de mise en œuvre auprès de 195 collectivités et 5,6 millions d'habitants (chiffres Ademe) dont 18 en TEOM incitative (+ 2,5 % par rapport à 2016). En incluant les mises en œuvre en cours, 7,6 millions d'habitants et 235 collectivités sont déjà concernés.



### BON À SAVOIR

#### Quels résultats ?

*L'analyse des résultats des 126 territoires français appliquant déjà la tarification incitative est sans appel :*

- Ordures ménagères résiduelles  
**- 91 kg/habitant**
- Déchets municipaux  
**- 49 kg/habitant**

Source : Ademe chiffres clés 2018

# RÉUTILISER LES OBJETS AVEC LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



La prévention des déchets ne se limite pas à la réduction du volume de nos poubelles : elle passe aussi par le réemploi d'objets encore en état de fonctionnement. Bref, leur donner une nouvelle vie plutôt que les jeter, en collaborant avec les acteurs locaux de l'économie circulaire.

**C'est pour répondre à cet enjeu que les déchèteries se transforment en recycleries, voire en ressourceries. Les Recycl'Inn de Veolia associent ainsi aux services classiques d'une déchèterie des espaces dédiés au recyclage mais aussi au réemploi.**

En combinant **dépôt sécurisé, tri mieux guidé et économie sociale et solidaire**, elles permettent de mieux réduire les déchets, de mieux recycler et réutiliser les objets. En particulier, l'espace de recyclerie permet d'analyser les déchets pour évaluer s'ils pourraient être réutilisés d'une autre manière.

## ZOOM SUR...

### **Eco-mairie, le troc entre citoyens**

*Le site [www.eco-mairie.fr](http://www.eco-mairie.fr) est une plateforme de troc en ligne : elle permet aux habitants d'une commune de déposer des petites annonces géolocalisées d'objets réutilisables ou réparables, qui sont donnés ou vendus à petits prix. Le site, développé en marque blanche, est personnalisé pour chaque mairie. Ce service répond aux intérêts des habitants, des collectivités et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Autre avantage non négligeable : les collectivités peuvent évaluer les quantités non arrivées en déchèterie et donc estimer l'économie réalisée sur le traitement des déchets. À Dunkerque, en 2016, 91 % des objets mis en ligne ont donné lieu à un échange, et ont ainsi évité de finir en déchèterie.*

Ces lieux sont animés **en lien avec le milieu associatif et les acteurs sociaux**, et initient, avec le concours de ressourceries locales et d'associations spécialisées, des filières de vente de produits réutilisables.

**Mise en œuvre à Floirac, en Gironde, la Recycl'Inn a permis d'améliorer le recyclage de près de 20% dès le premier semestre de fonctionnement**, grâce à un parcours de tri mieux guidé et des flux triés plus nombreux. La vente d'objets crée des emplois. Et au final, ces nouvelles installations, plus écologiques, sont aussi plus économiques.

## Réparer au lieu de jeter, au cœur de l'activité des tiers-lieux

*Depuis 2014, l'atelier de RENé à la Recyclerie, dont Veolia est partenaire, lutte contre l'obsolescence programmée en repensant la notion d'usage : on répare et on partage les objets, on prête les outils et on crée du lien social en partageant les connaissances.*

*Le bilan de l'atelier, en cinq ans, confirme la pertinence du concept : 3 000 appareils de petit électroménager réparés, 500 objets partagés, 1 500 outils empruntés, 130 ateliers d'initiation au bricolage... Redonner goût au travail manuel, apprendre à travailler en autonomie et remettre le partage et la transmission au goût du jour, sont au cœur des objectifs de l'atelier de RENé, qui s'inscrit dans un projet plus large de tiers-lieu.*

*La REcyclerie, ouverte en 2014 dans une ancienne gare réhabilitée du nord de Paris, est un laboratoire de mobilisation citoyenne*

*sur des sujets d'éco-responsabilité et d'environnement. Répliqué à Niamey au Niger avec le concours de Veolia, il accueille ferme urbaine, chantiers collaboratifs, cycle de conférences, et permet à chacun de s'impliquer concrètement dans la préservation de l'environnement.*



## LES RESSOURCERIES, UN LEVIER POUR L'EMPLOI RURAL

En 2013, l'association Tremplin Horizon a ouvert une première ressourcerie dans la commune de Vernoux-en-Vivarais, en Ardèche. Elle a permis, en zone rurale, la création de 12 emplois dont huit occupés par des femmes. Le succès rencontré a conduit à dupliquer le modèle à Tournon en 2016, puis à Saint-Péray, à l'ouest de Valence. 350 tonnes ont été collectées en 2017 avec une valorisation de 97%. En 2019, grâce au soutien de la fondation Veolia, c'est à Saint-Vallier, dans la Drôme,

qu'ouvre une nouvelle ressourcerie Tremplin Horizon. Le lieu a été identifié comme présentant les caractéristiques idéales en termes de densité de population et de gisement potentiel de produits à collecter (meubles, objets divers, déchets de bureaux...). Le projet permettra la création de huit postes en insertion.

## Lutte contre le gaspillage alimentaire : les leviers pour agir

*10 millions de tonnes, soit 10 milliards de kilos : tel est le poids annuel du gaspillage alimentaire en France. Pour proposer aux grandes et moyennes surfaces des solutions de réduction du gaspillage, d'optimisation et de revalorisation des surplus alimentaires, Veolia a noué un partenariat avec Eqosphere, start-up agréée « entreprise solidaire d'utilité sociale ».*

*Depuis 2016, les deux acteurs mutualisent leurs moyens et compétences pour proposer des solutions sur-mesure. Eqosphere prend en charge les aspects logistiques et la mise en relation des magasins avec les associations et œuvres de charité destinataires des dons. Pour leur part, les équipes commerciales de Veolia s'attachent à présenter les solutions techniques développées par Eqosphere sur le terrain, pour leur donner le maximum d'ampleur.*

*Les clients qui s'engagent à mettre en œuvre ces actions de prévention peuvent alors bénéficier de gains fiscaux, mais aussi concrétiser leurs engagements stratégiques de réduction des déchets.*



## FUTURIBLES : L'AVENIR DES IMPRIMANTES 3D

Demain, les ressourceries pourraient faire une place de plus en plus grande aux imprimantes 3D. Celle-ci pourraient être mises à disposition pour produire des pièces de rechange et prolonger la durée de vie des appareils électroménagers. Veolia est d'ores et déjà en mesure de fournir l'amidon ou le plastique recyclé pour constituer les bobines de film et alimenter ces imprimantes. Une façon innovante de conjuguer à la fois recyclage et ré-usage !

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR  
NOS SOLUTIONS POUR  
RÉDUIRE LES DÉCHETS :**



Franck Pilard  
Responsable Collectivités  
Recyclage & Valorisation des Déchets  
T +33 (0)6 15 02 50 39  
[franck.pilard@veolia.com](mailto:franck.pilard@veolia.com)